Déclaration liminaire
Solidaires Finances Publiques
C.S.A. du 12 décembre 2023

Monsieur le président,

cette instance se tient dans un contexte déplorable au vu de l'attitude scandaleuse et tout simplement incroyable du Directeur Général.

Le report en janvier 2024 des négociations indemnitaires en cours alors qu'une réunion était prévue le premier décembre et que les attentes des personnels sont immenses au regard des besoins de reconnaissance exprimées de longue date est inadmissible. Il donne en cela l'impression d'un gamin qui boude après que son maître lui a fait des reproches, lui qui était jusqu'alors un si bon élève.

Le Directeur Général justifie cette décision par le fait que les organisations syndicales, notamment *Solidaires Finances Publiques* se soient exprimées publiquement sur les difficultés majeures produites par le fiasco GMBI et la situation des hausses constatées par tout un chacun dans le réseau : hausse massive des avis THS, multiplications des sollicitations par mail et téléphone, et réclamations contentieuses…

Il s'offusque donc de communications syndicales alors que lui-même, et vous aussi par ailleurs, ne cessez de divulguer publiquement des éléments de langages gouvernementaux en niant les loupés de votre administration.

C'est honteux vis-à-vis des contribuables et des personnels sous pression depuis des mois.

Que le plus haut fonctionnaire de notre administration se permette dans cette situation de reporter ainsi une négociation qui concerne 94 000 agents est inacceptable.

Si le Directeur Général ne supporte pas le débat public, la contradiction et la triste réalité du terrain qui est de son fait et de celui du gouvernement qu'il soutient, s'il ne supporte pas une réalité exprimée par les organisations syndicales dans la presse, il peut quitter son poste.

Ce qu’il vient de faire est une attaque supplémentaire de la liberté d’action et d’expression syndicale et c’est inacceptable. C’est aussi une marque lourde de mépris envers les personnels de la DGFiP.

En ce qui concerne l’instance du jour et le tant attendu nouveau règlement intérieur ,le moins que l’on puisse dire c’est qu’il ne répond pas aux besoins des représentants du personnel des CSA et des formations spécialisées. Il est crucial de rappeler que ce RI sert de cadre non seulement pour les instances nationales mais aussi pour les CSA des directions locales. Les représentants du personnel, qui s'investissent pleinement dans leurs fonctions, attendent un cadre qui favorise un dialogue serein et constructif. Le RI doit traduire cet objectif

Nous contestons la réduction des droits des représentants du personnel dans ce nouveau RI. Les facilitées supplémentaires accordées aux représentants au CHSCT ont été supprimées. Or la gestion de la sécurité et la prévention des risques professionnels nécessitent une présence significative sur le terrain. Cette décision est d'autant plus inacceptable alors que nous avons reçu une nouvelle restriction des droits syndicaux quelques jours après la présentation du règlement intérieur en CSA FS.

De qui se moque t on monsieur le président ?

Il est impératif que le RI reflète une véritable volonté de dialogue et de concertation, en garantissant des conditions de travail et de représentation équitables pour tous et nous en sommes bien loin en usant de tels procédés .

En conséquence les représentants du personnel de Solidaires Finances Publiques ne siégeront pas ce jour.